

Les tensions politiques issues de la recherche-action participative: retour sur le projet Phosphore

Séminaire MOSAIC, 06 juillet 2021



Simon De Muynck,
Centre d'écologie urbaine asbl | ULB-LoUIsE

L O LABORATORY
U URBANISM
I S INFRASTRUCTURE
E ECOLOGY

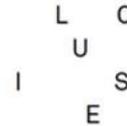
1. LE CONSORTIUM ET L'OBJECTIF
2. L'ORIGINE DU PROJET
3. LA STRATÉGIE DE CHANGEMENT DE SYSTÈME

- ✓ Comprendre le régime actuel et les enjeux de sa transformation ;
- ✓ Identifier et accompagner les initiatives innovantes au sein des niches ;
- ✓ Expérimenter avec les initiatives les plus prometteuses en vue de leur montée en puissance ;
- ✓ Surmonter les barrières liées à cette montée en puissance ;
- ✓ Co-construire un narratif nouveau
- ✓ Défendre ce narratif et l'institutionnaliser

4. LES TENSIONS LIÉES À LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE
5. CONCLUSIONS

1. LE CONSORTIUM ET L'OBJECTIF

Opération Phosphore (2017-2020) : recherche-action participative (Innoviris Co-create) portée par un **consortium** d'acteurs transdisciplinaires :



Objectif : élaborer, débattre et expérimenter collectivement des pistes de solutions pour la transformation puis la mise en place d'un système de gestion des matières organiques bruxelloises qui soit résilient, circulaire et qui fasse sens pour les bruxellois.

2. L'ORIGINE DU PROJET PHOSPHORE

Operation Phosphore Du déchet à l'engrais!

Co-Create 2016

Demande
de financement

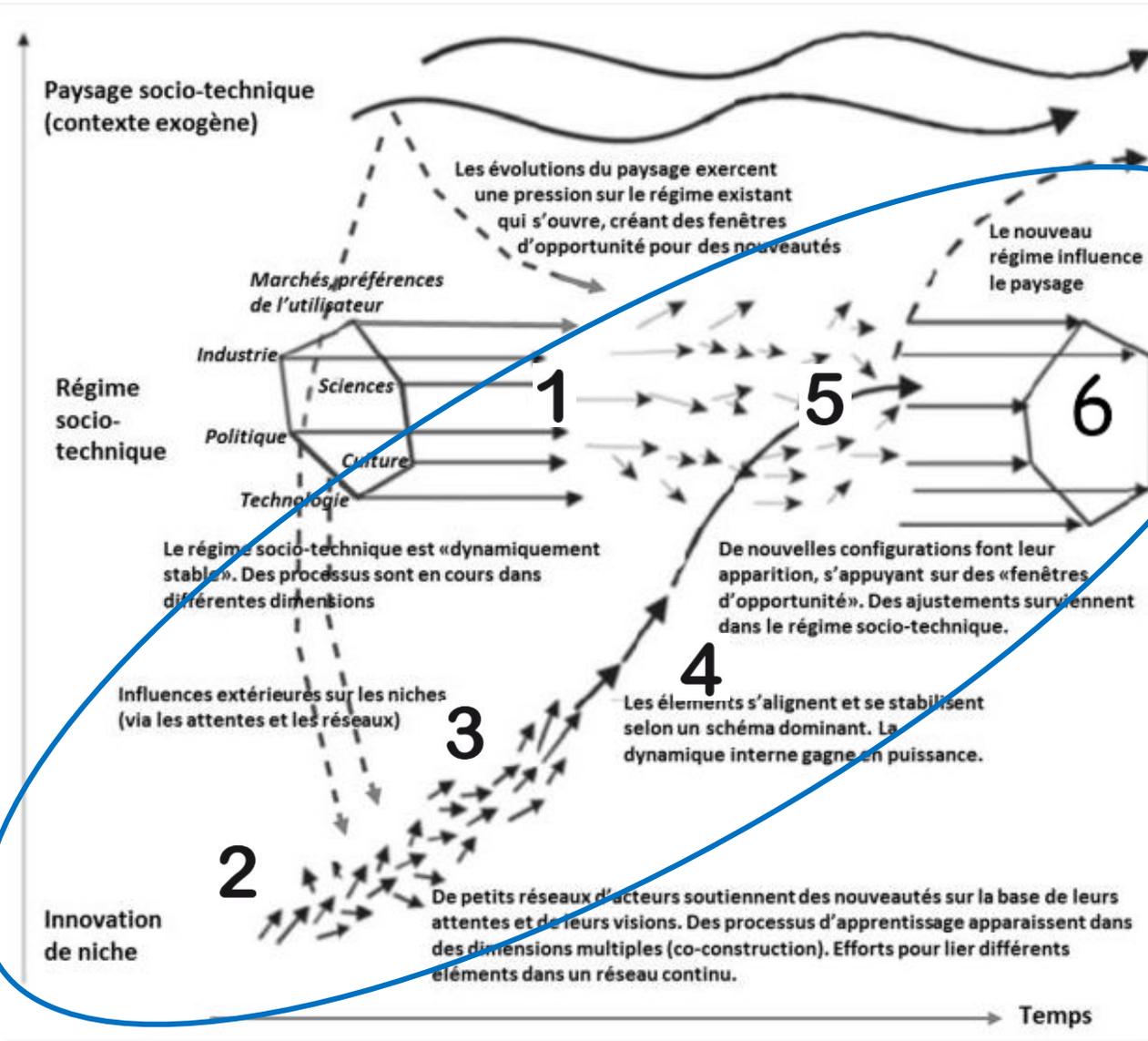
Titre du Projet Opération Phosphore : Du déchet à l'engrais

Acronyme Phosphore

Budget Total 831,810.33 €



3. LA STRATÉGIE DE CHANGEMENT DE SYSTÈME



1. Comprendre le régime actuel et les enjeux de sa transformation ;
2. Identifier et accompagner les initiatives innovantes au sein des niches ;
3. Expérimenter avec les initiatives les plus prometteuses en vue de leur montée en puissance ;
4. Surmonter les barrières liées à cette montée en puissance ;
5. Co-construire un narratif nouveau
6. Défendre ce narratif et l'institutionnaliser

De Muynck *et al.* 2019, d'après Geels et Schot 2010, Geels 2002 (traduit par Dedeurwaerdere, T.)

1. Comprendre le régime actuel

Techniques décentralisées : un large éventail

1.1 Définition

Processus de dégradation biologique (EU, Reg 142/2011) de substrats organiques et aérobies contrôlées par des unités fermées. Le compost est un milieu de culture riche en nutriments essentiels.

1.2 Fonctionnement

Un compostage optimal est garanti par la croissance microbienne (énergie), en azote (N) pour les (pour la respiration). Différents paramètres prédominent lors des différents processus de compostage.

2.1 Définition

Processus de dégradation biologique aérobie de la matière organique conjuguée des vers de terre (Eisenia fetida) et des vers composteurs (Eisenia andrei) dans une cuve étanche. Ce processus est contrôlé par des unités fermées.

2.2 Fonctionnement

Les vers de terre agissent comme de véritables ouvriers, ils modifient la structure et chimie et réduisent la pollution. Ils augmentent la surface de contact et rendent beaucoup plus facile la décomposition.

3.1 Définition

La toilette sèche est un processus biologique aérobie ou anaérobie (At) des matières fécales (flèches) et des urines cueillies dans une cuve étanche. Ce processus est contrôlé par des unités fermées.

3.2 Fonctionnement

Une fois la cuve remplie, celle-ci est régulièrement (fourchette de 24 heures) viduée sur une surface étanche et tout écoulement est à l'abri des insectes.

4.1 Définition

Processus de conversion des déchets naturels des animaux. Trois types de déchets sont sélectionnés : les poules, les cochons, les vaches.

4.2 Fonctionnement

Pour ce qui concerne les poules et les déchets verts de jardins sont utilisés les déchets verts de jardins sont utilisés les déchets verts de jardins.

5.1 Définition

Dégradation biologique anaérobie de la matière organique dans un mélange composé de 50% de méthane, 30% de dioxyde de carbone (CO2), et d'autres gaz.

5.2 Fonctionnement

Les installations de digestion anaérobie sont de différentes tailles (macro) et du fait que les différents types de déchets sont séparés et non digérés.

6.1 Définition

Traitement thermique et séchage des déchets organiques et végétaux jusqu'à 10-15 % d'humidité.

6.2 Fonctionnement

Une machine de déshydratation fonctionne à l'énergie électrique et de séchage qui élimine la teneur en humidité de 10 à 24 heures.

7.1 Définition

Traitement thermique de fermentation anaérobie de déchets organiques par des micro-organismes.

7.2 Fonctionnement

Le traitement prévoit une déshydratation en combinaison avec une fermentation anaérobie par des micro-organismes.

INFO FICHES : TECHNIQUES DE VALORISATION DÉCENTRALISÉES DE BIODIVERSITÉ DES PROFESSIONNELS | 08

MICRO-ORGANISMES EFFICACES (OU FERMENTATION LACTIQUE)

8.1 Définition

Méthode de fermentation anaérobie de déchets organiques nécessitant l'apport externe d'une inoculation microbienne composée de différents groupes de micro-organismes.

8.2 Fonctionnement

Les matières organiques entrantes sont accumulées dans un récipient de taille variable qui permet, dans sa partie inférieure, l'écoulement et souvent aussi la collecte du percolat issu du traitement.

8.3 Variantes

Deux combinaisons représentatives qui reflètent ces deux cas de figure ont été retenues. La première est un système Bokashi, avec une poubelle en plastique de 30 litres munie d'un tamis et d'un récipient destiné à récolter le percolat.

Bokashi
Gaz (CH4)*
Bokashi (EM)†
Percolat (L)‡

* non disponible
 † Montant en €/par kg d'input pour tous les
 ‡ Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

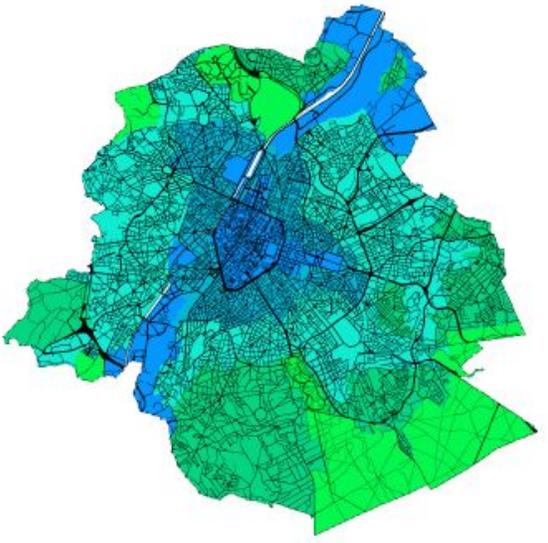
* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

* non disponible
 ** Montant en €/par kg d'input pour tous les

1. Comprendre le régime actuel

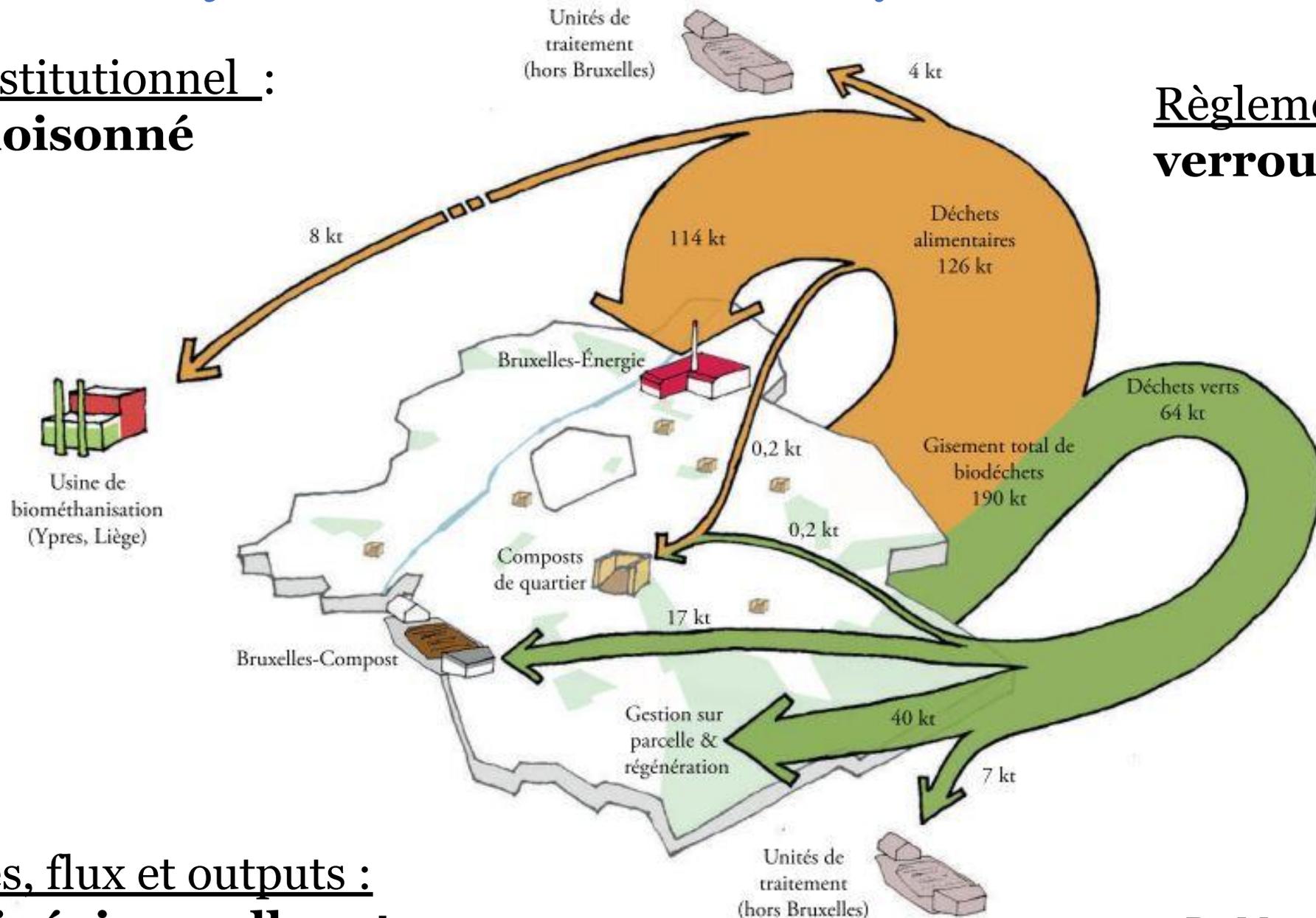
Appréhender la complexité : techniques, flux, infrastructures, acteurs, règles.

<p>MESURE L'UNE ANALYSE S</p> <p>Stephan Kampelma Department of Applied Econ Institute for Landscape Plan</p> <p>L'économie circulaire approche prometteuse l'extraction d'une ressource la théorie des systèmes article souligne l'existence de l'économie et montre les conséquences économiques, pour la région bruxelloise, permet de saisir la troisième révolution industrielle croissance économique quantitative, et celle de la décentralisation polycentrique en capital.</p> <p>Mots clés : infrastructures, poli</p> <p>Apparu d'abc commencent par l</p> <p>1. L'auteur tient à remercier Swen Ore, Bertrand Vanbever, et la recherche présentée dans ce rapport financé dans le cadre de la démonstration de l'Un</p> <p>Revue de l'OFCE, 145 (2016)</p>	<p>Analyse théorique décrivant les techniques de gestion décentralisée des professionnels des professions</p> <p>Rapport Final 20.09.2016</p>	<p>syn</p> <p>Analyse théorique des outils de gestion décentralisée</p> <p>ULB Faculté d'Architecture La Cambre Horta</p>	<p>BRUXELLES ENVIRONNEMENT</p> <p>RETOURS D'EXPÉRIENCE DÉCHETS MUNICIPAUX Référence Bruxelles</p> 	<p>BRUXELLES ENVIRONNEMENT</p> <p>INFOFICHES AFVAL</p> <p>POTENTIAL DES BIODÉCHETS COLLECTABLES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE Rapport final</p>  <p>2018</p>
--	---	---	---	--

Les enjeux de transformation du système actuel

Politique et institutionnel :
top down, cloisonné

Règlementaire :
verrouillé



Infrastructures, flux et outputs :
industriel, linéaire, polluant

2. Identifier et accompagner les initiatives innovantes

Prendre la mesure critique des acteurs décentralisés



Administrations Publiques

Une école où les matières organiques sont source de pédagogie



Administrations Publiques

Les Parcs de Schaerbeek accueillent le compostage décentralisé



Entrepreneurs

Le premier coup de pédale de l'assiette à la terre



Administrations Publiques

Interview avec le directeur d'une ferme urbaine



Entrepreneurs

Un magasin qui organise le retour des biodéchets à la terre (Roots)



Entrepreneurs

Une cantine de quartier zéro déchet à Ixelles



Entrepreneurs

Une coopérative agricole bio collecte les biodéchets des restaurateurs



Citoyens

Comment des habitants gèrent-ils un compost de quartier à Forest?

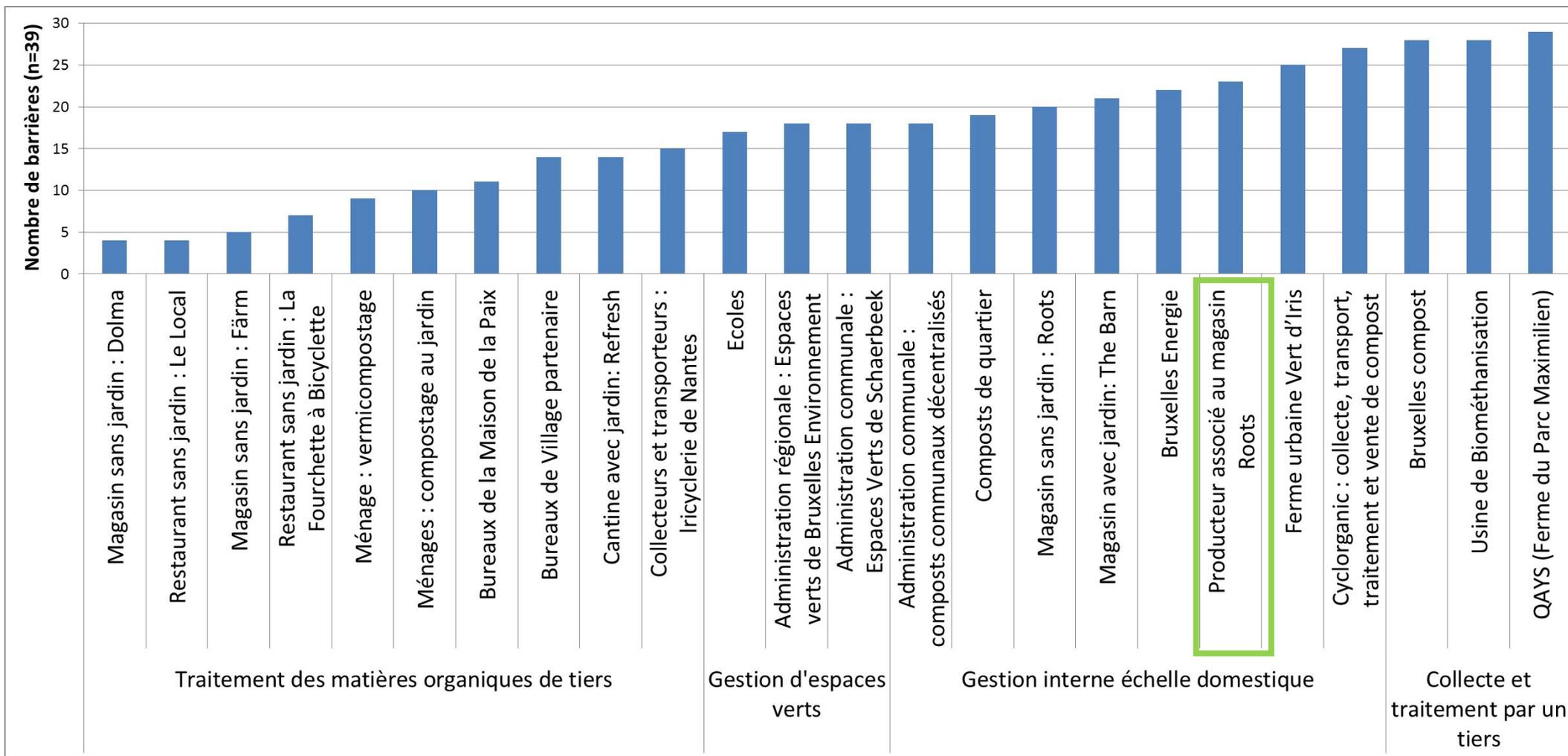
3. Expérimenter avec les initiatives les plus prometteuses

Accompagner, tester, monter en puissance

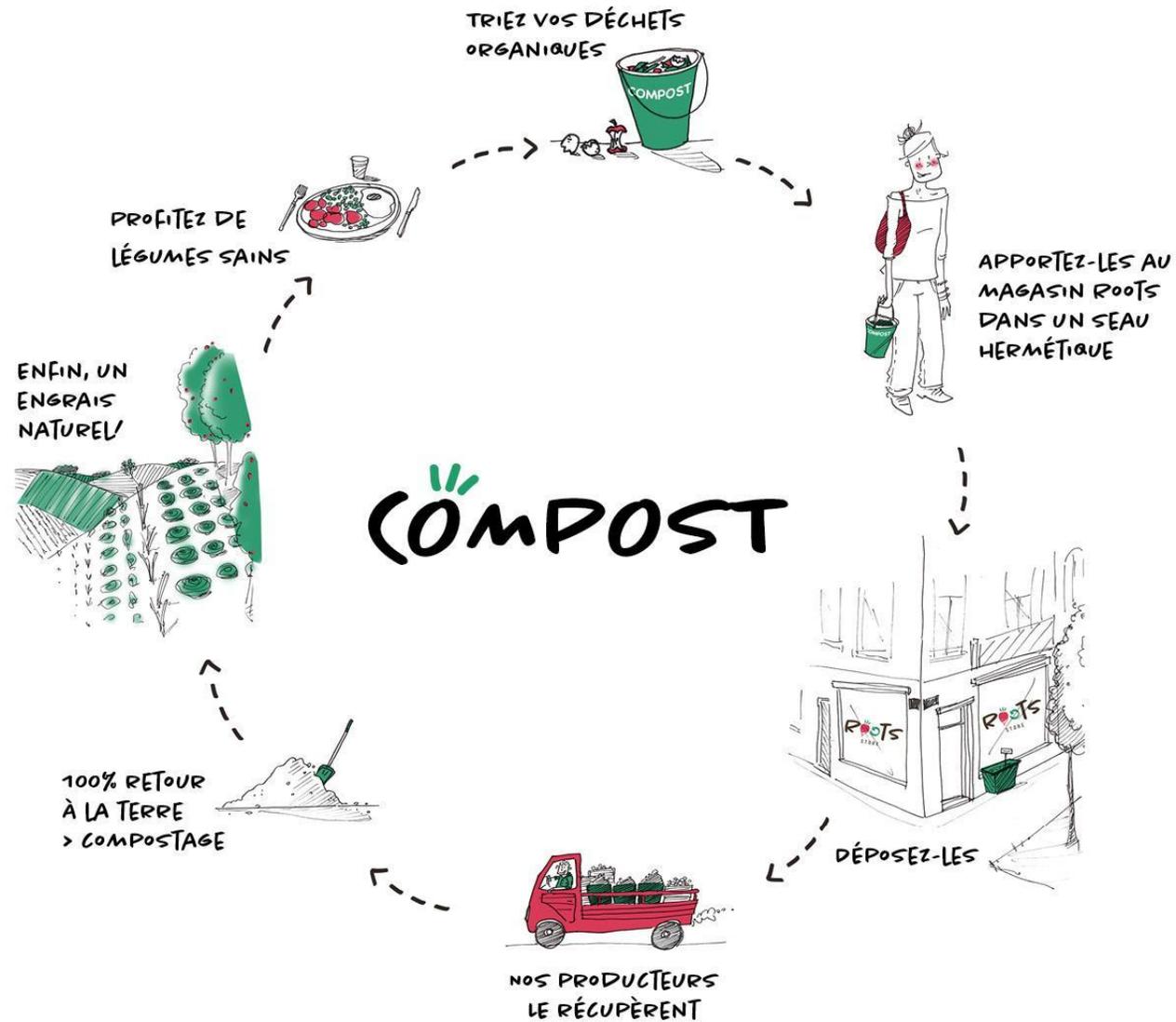


4. Surmonter les barrières

Nombre de barrières identifiées dans les living labs de Phosphore



4. Surmonter les barrières – le cas de Roots



4. Surmonter les barrières – le cas de Roots

	Nom de la barrière	Description de la barrière
INSTALL.	Coût d'investissement	Coût d'investissement initial (y compris machine, aménagement du site, formation, etc) prohibitif pour l'acteur concerné
	Fiabilité	Technique non fiable ou non encore testée en RBC
	Taille de l'installation	Taille de l'installation prohibitive pour l'acteur concerné
	Type de site requis	Technique requérant un type de site particulier (ouvert au public, privé, surveillé, non exposé aux intempéries ...)
	Accessibilité	Accessibilité au site nécessaire pour les usagers, collecteurs et tiers
INPUT	Matières traitées	Impossibilité de traitement de certaines matières organiques inhérente à la technique utilisée
	Matières traitées	Nécessité de disposer de broyat
	Interdiction réglementaire – SPA	Exclusion réglementaire de certaines matières organiques liées à la technique de traitement (Règlement CE)1069/2009)
TREAT.	Obligation réglementaire - hygiénisation	Obligation d'atteinte d'une température minimale durant le traitement de 70°C pendant 1h pour l'hygiénisation (Règlement (UE) 142/2011)
	Capacité de traitement	Limitation de la capacité de traitement inhérente à la technique
	Coût de fonctionnement	Coût d'entretien de l'installation, du matériel
	Coût de fonctionnement	Salaire des personnes qui entretiennent de l'installation
OUTP.	Valeur du produit	Faiblesse/caractère non concurrentiel du prix de vente du produit sur le marché belge
	Degré de mise en place de la filière	Faible mise en place des éléments de la filière en Belgique (acteurs, technique, marché).
	Obligation réglementaire - mise sur le marché	Obligation d'atteinte d'une t° min. de traitement de 70°C pendant 1h pour la mise sur le marché (Règlement (UE) 142/2011)
	Interdiction réglementaire - horticulture	Interdiction d'utilisation du compost pour l'horticulture urbaine
OPERAT.	Motivation	Nécessité d'une motivation particulière liée à la quantité de travail inhérente à la technique
	Gouvernance interne	Nécessité de savoirs et savoir-faire particuliers inhérents à la gouvernance de la technique (organisation et répartition des tâches liées à la technique : agenda, rôles, outils)
	Enregistrements	Obligation d'enregistrement en tant que collecteur et transporteur de déchet
	Dérogation et permis - AFSCA	Obligation de dérogation de la part de l'AFSCA pour le traitement des matières organiques
	Dérogation et permis - SPF Santé	Obligation de dérogation de la part du SPF Santé pour le traitement des matières organiques
	Dérogation et permis - BE	Obligation de dérogation de la part de BE pour le traitement des matières organiques
	Dérogation et permis - PE	Permis d'environnement

4. Surmonter les barrières

Le design et la demande d'occupation de l'espace public : nouvel artefact circulaire

NOTE D'INTENTION : DEMANDE CONSISTANT A IMPLANTER UN COLLECTEUR DE COMPOST SUR LA VOIRIE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Introduction

La présente demande a fait l'objet de plusieurs entretiens préalables avec :

- Madame Emilie Balayn : Chef de cabinet ff de Monsieur Khalid Zian, Echevin de l'Environnement, des Espaces verts, de l'Energie et de l'Equipeement communal de la Ville de Bruxelles.
- Madame Véronique Naisse : Conseillère Environnement de la Ville de Bruxelles.
- Madame Catherine Olbrechts : Conseillère Urbanisme et Environnement du Département Expertises et Coordination d'Impulse Brussels
- Madame Lise Nakhlé : Conseillère urbanisme du Brussels Entreprises Commerce and Industry (BECI).

Le présent dossier est accompagné d'une convention fournie par Mme E. Balayn et déclinant les responsabilités des parties prenantes.

Contexte

A l'heure actuelle, environ 200 000 tonnes de déchets organiques (déchets alimentaires et verts) sont produits chaque année à Bruxelles. Près de 80% de ces déchets sont brûlés dans l'incinérateur de Bruxelles. Ces matières organiques, actuellement traitées comme des déchets sont en fait constituées d'éléments essentiels à la vie (Phosphore, Azote, Eau etc.) et pourraient être valorisées comme des ressources. Parallèlement, des scientifiques de haut vol ont identifié le pic de production de Phosphore aux alentours de 2030 et, depuis les années 1960, les terres agricoles belges perdent leurs éléments nutritifs et donc leurs qualités agronomiques. En clair, on brûle des ressources par centaines de milliers de tonnes qui pourraient être valorisées et enrichir les terres arables entourant et nourrissant Bruxelles tandis que dans le même temps, les engrais de synthèse phosphatés massivement utilisés en agriculture conventionnelle ont une vie limitée dont il faut tenir compte à moyen terme.

Analyse de la demande au regard du contexte urbanistique et réglementaire

L'installation se situe :

- Dans une zone d'habitation à prédominance résidentielle au PRAS ;
- Dans une zone régie par un règlement d'urbanisme zoné (RUZ Square Ambiorix et Parc du Cinquantenaire) ;
- Dans une Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) ;
- Dans une zone régie par un Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS Bruxelles-Ville - 06-03 - Saint-Quentin).



La réponse de la ville de Bruxelles

VILLE DE BRUXELLES



STAD BRUSSEL

#004/23.04.2018/A/0095#

Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles - séance du lundi 23 avril 2018

Uittreksel uit het Notulenboek van beraadslagingen van de Gemeenteraad van de Stad Brussel - Zitting van maandag 23 april 2018
Séance publique / Openbare zitting

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. AMAND, Président; Voorzitter; M. dhr. CLOSE, M. dhr. COURTOIS, Mme mevr. HARICHE, Mme mevr. LEMESRE, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. AMPE, M. dhr. ZIAN, Mme mevr. BARZIN, Echevins; Schepenen; M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. ABID, M. dhr. BOUKANTAR, M. dhr. CEUX, Mme mevr. NAGY, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. FASSI-FIHRI, Mme mevr. RIES, M. dhr. AMRANI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. VIVIER, M. dhr. DHONDT, M. dhr. VAN den DRIESSCHE, M. dhr. WEYTSMAN, Mme mevr. PERSOONS, Mme mevr. DERBAKI SBAÏ, M. dhr. EL HAMROUNI, M. dhr. WAUTERS, Mme mevr. MOUSSAOUI, Mme mevr. DEBAETS, M. dhr. ERGEN, M. dhr. DE BACKER, Mme mevr. MAATI, Mme mevr. TEMMERMAN, Mme mevr. ABBAD, M. dhr. FRANÇOIS, Mme mevr. FISZMAN, Mme mevr. MUTYEBELE, Mme mevr. NYANGA-LUMBALA, Mme mevr. LHOEST, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Sauf indication contraire, la décision suivante a été prise à l'unanimité :
Tenzij anders aangegeven werd de volgende beslissing met eenparigheid genomen :

95 (181) Travaux de voirie - Secrétariat central TDV - - (2162544)

(181) Wegeniswerken - Centraal secretariaat TDV - - (2162544)

TV/2017/129/EV.- Asbl Roots.- Collecteur de déchet organique sur l'espace vert sis en face du 45 A avenue Michel-Ange à 1000 Bruxelles.

Convention n° TV/2017/129/EV entre la Ville et l'asbl Roots visant l'installation et l'exploitation d'un collecteur de déchet organique sur l'espace vert sis en face du 45 A avenue Michel-Ange à 1000 Bruxelles.

TV/2017/129/EV.- Vzw Roots.- Verzamelpunt voor organisch afval in de groene ruimte gelegen tegenover het nummer 45 A van de Michel Angelolaan te 1000 Brussel.

Overeenkomst nr. TV/2017/129/EV tussen de Stad en de vzw Roots voor de plaatsing en uitbating van een verzamelpunt voor organisch afval in de groene ruimte gelegen tegenover het nummer 45 A van de Michel Angelolaan te 1000 Brussel.

Adopté.- Le Conseil prend l'arrêté y relatif.

Aangenomen.- De Raad neemt het desbetreffende besluit.

Ainsi délibéré en séance du lundi 23 avril 2018

TV/2017/129/EV – Convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL ROOTS visant l'installation et l'exploitation d'un collecteur de déchet organique sur l'espace vert sis en face du 45 A avenue Michel-Ange à 1000 Bruxelles.

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117, § 1er ;

Vu la demande formulée par l'ASBL ROOTS de recevoir l'autorisation d'installer et exploiter un collecteur de déchet organique sur l'espace vert sis en face du 45 A avenue Michel-Ange à 1000 Bruxelles, espace dont la Ville de Bruxelles est propriétaire ;

Considérant que cette demande a été acceptée par la Ville de Bruxelles eu égard aux objectifs véhiculés par le projet en termes notamment d'éducation au respect de l'environnement et au développement durable, ou de renforcement du lien social dans le quartier ;

Considérant qu'il y a lieu de définir avec précision les engagements et responsabilités respectifs de la Ville de Bruxelles et de l'ASBL précitée concernant l'installation, l'exploitation, la gestion et l'entretien du collecteur de déchet organique sur l'espace vert sis en face du 45 A avenue Michel-Ange à 1000 Bruxelles ;

Est convenue la présente convention,

ENTRE

LA VILLE DE BRUXELLES, Grand-Place 1 à 1000 Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins au nom duquel agissent, en exécution d'une délibération du Conseil communal du 23-04-2018 M. Khalid ZIAN, Echevin de l'Environnement, des Espaces verts, du Développement durable et de l'Équipement communal, et M. Luc SYMOENS, Secrétaire de la Ville,

dénommée ci-après « la Ville »,

ET

L'ASBL ROOTS, dont le siège social est sis rue Jacques Hoton 47, à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, valablement représentée, selon la décision de l'assemblée générale du 31 août 2016 prise conformément à l'article 22 des statuts, par M. Aurélien AMAZ, Administrateur,

- **L'approche pragmatique** de la recherche-action participative (Popa, Guillermin & Dedeurwaerdere 2014; Chevalier & Buckles 2019)



4. Surmonter les barrières

Modifier le cadre réglementaire : l'exemple du cas français



4. Surmonter les barrières

Modifier le cadre réglementaire : une nécessité

	propres déchets sans enregistrement. Par contre, une entreprise (fermier, magasin, ...) qui viendrait collecter des SPA doit se faire enregistrer en RBC.
9. Non reconnaissance de cet enregistrement entre les 3 régions	L'ARBC reconnaît les enregistrements flamands et wallons des gestionnaires de déchets non-dangereux. Il est projeté d'étendre cette reconnaissance aux gestionnaires de SPA via un arrêté à rédiger.
10. Obligation de demander un permis d'environnement en cas de stockage de déchets de plus de 250kg	Il existe une interprétation particulière, en attendant la nouvelle liste des installations classées: un dépôt de déchets de cuisine et de table (cat. 3) n'est classé qu'à partir d'une capacité de stockage maximale de 1000 kg.
11. Obligation de traçabilité des produits issus du jardin d'un restaurant et d'un verger communal alimenté en compost qui fournissent la cuisine du restaurant	Compétences de l'AFSCA pour la traçabilité des produits alimentaires.
12. Interdiction de mettre sur le marché des aliments issus d'un compost alimenté par des déchets (SPA ou non SPA)	Compétence pour la mise sur le marché de produits alimentaires: AFSCA.
Questions concernant la légalité	Réponses aux questions (à compléter)
13. Y a-t-il une obligation de traçabilité des aliments produits sur un toit à Bruxelles ?	Compétences de l'AFSCA pour la traçabilité des produits alimentaires.
14. Quelles sont les barrières réglementaires liées au fait de vendre des produits issus de la cueillette/du glanage sauvage à Bruxelles (sous-bois, etc.) ?	Compétences de l'AFSCA pour la traçabilité des produits alimentaires.

Pour conclure, nous vous informons que la Division Autorisations et la Division Economie Circulaire rassemblent ces informations dans une note destinée à la Ministre afin d'obtenir des pistes de solution (arrêté, circulaire, prise de position du cabinet, ...) pour que la réglementation bruxelloise réponde mieux aux projets innovants comme les vôtres.

« (...) nous vous informons du fait que les Divisions Autorisation et Economie circulaire rassemblent ces informations dans une note destinée à la Ministre **afin d'obtenir des pistes de solution (arrêté, circulaire, prise de position du cabinet ...)** pour que la réglementation bruxelloise **réponde au mieux aux projets innovants comme les vôtres** »

4. Surmonter les barrières

Modifier le cadre réglementaire : l'exemple du cas français



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

Service de la prévention des nuisances
et de la qualité de l'environnement

Département politique de gestion des déchets

Bureau de la planification
et de la gestion des déchets

**Circulaire du 13 décembre 2012 relative aux règles de fonctionnement
des installations de compostage de proximité**

NOR : DEVP1241386C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Résumé : la présente circulaire appelle l'attention des préfets sur le développement des différentes modalités de traitement des biodéchets par compostage de proximité. Elle précise le cadre technique et organisationnel dans lequel ces opérations de compostage doivent être mises en place et conduites pour réunir les meilleures conditions d'efficacité, de pérennité et de protection de l'environnement. Elle cible en priorité les installations qui ne sont pas concernées par le règlement sanitaire départemental, c'est-à-dire celles dont le volume instantané est inférieur à 5 m³ et dont le compost est utilisé sur place par ses producteurs.

24 avril 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 17 sur 145

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 9 avril 2018 fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en « compostage de proximité », et à l'utilisation du lisier

NOR : AGRG1809743A

Publics concernés : l'ensemble des opérateurs des secteurs des engrais organiques et des amendements traitant des sous-produits animaux et des produits qui en sont dérivés, et notamment les opérateurs de la conversion de ces matières en compost ou en biogaz, ainsi que les producteurs de déchets de cuisine et de table souhaitant valoriser ces matières localement dans le cadre d'une activité dite de « compostage de proximité ».

Objet : Le présent arrêté fixe les conditions selon lesquelles les opérateurs peuvent déroger aux dispositions européennes définies par les règlements (CE) n° 1069/2009 et (UE) n° 142/2011, pour ce qui concerne :

- l'utilisation du lisier ;
- la conversion en biogaz de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés ;
- la conversion en compost de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés.

Il fixe également les conditions sanitaires minimales exigées dans le cadre de l'activité dite de « compostage de proximité ».

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : Cet arrêté précise tout d'abord les sous-produits animaux qui peuvent être appliqués sur les sols ou valorisés en usine de conversion en compost ou en biogaz, sans transformation préalable au sens de la réglementation relative aux sous-produits animaux.

Il précise les exigences sanitaires nécessaires pour la valorisation du lisier, notamment l'enregistrement nécessaire des établissements de stockage de lisier.

5. Co-construire un narratif nouveau

- Séminaires participatifs (consortium et acteurs concernés.)
- Narratifs qualitatifs prospectifs et relectures (consortium et acteurs concernés)
- Quantification d'ici 2025 de ces narratifs (consortium)



Collecte sélective	Collecte non sélective	Commerces alimentaires	Autogestion	Gestion pro-sit-place	Collecte sélective	Collecte non sélective	Ecoles et universités
5%							
Prévention		Prévention	Prévention	Prévention	Prévention	Prévention	Prévention
		Items	Items	Items	Items	Items	Items
		Analyse pratique des ventes semaine 1 vs semaine 2	Plateformes type Too Good To Go	Prévention sur les produits à la déperdition des produits alimentaires	Compostage en bac	Coopérative extérieurs professionnels	Label Eco-School
		Assistance technique pour faire passer des données dans le système	Back To Roots box	Chaiet	Sac orange	Eco-team	Responsable éco-pédagogie
		Collecte par l'un des producteurs	Collecte CycloParis	Compostage en bac	Sac rose, blanc	Gestion des déchets sociaux	Programmes de sensibilisation
						Accompagnement et d'un culte vie de la consommation	Bac de partage
						Accompagnateur de gestion	Compostage (en fil ou en silo)

19 mars 2019. Réunion transdisciplinaire d'ajustement de la [matrice quantitative](#) Phosphore (CEU, WORMS, Roots, Refresh, ABP).

5. Co-construire un narratif nouveau

A	B	C	D	E	F	G	H	I	
1	Soins de santé	Catégories de traitement	Détail	Objectifs DA		Est basse	Est haute	Objectifs DV	Est
2	Gisement total					3.140,20	3.140,20		925,00
3	Prévention	Prévention	cf. narratif producteurs biodéchets	10%		314,02	314,02	5%	46,25
4	Collecte non sélective	Incinération	-	80%	60%	2.260,95	1.695,71	30%	263,63
5	Gestion sur place	Machine de traitement à petite échelle (biométhanisation)	Eco-digesteur, petits biométhaniseurs	3%		16,96	33,91	0%	-
6		Compostage non-domestique en bacs (3x m3) < 10 t/an	Chalets de compostage, maîtres composteurs	15%		84,79	169,57	10%	61,51
7		Compostage à moyenne échelle (andins, chalet, qays)	Coopérative extérieure professionnelle: Com	30%		169,57	339,14	14%	86,12
8		Mulching et paillage	Elageurs	0%		-	-	60%	369,08
9	Collecte sélective	Usine de co-compostage (DA+DV) industrielle publique	Collecte régulière d'une poubelle de biodéchet	37%		209,14	418,28	10%	61,51
10		Usine de traitement industriel privée en compostage, b	Industriels fédérés pour faire tourner des « ca	12%		67,83	135,66	0%	-
11		Compostage à moyenne échelle (andins, chalet, qays)	Associations et start-up à vélo : cyclo-organi	3%		16,96	33,91	0%	-
12	Total gestion sélective			100%		565,24	1.130,47	124%	615,13
13	Commerces alimentaires			Objectif DA				Objectifs DV	Est
14	Gisement total					5.394,47	5.394,47		
15	Prévention	Prévention	cf. narratif producteurs biodéchets	10%		539,45	539,45		
16	Collecte non sélective	Incinération		80%	60%	3.884,02	2.913,01		
17	Gestion sur place	Compostage non-domestique en bacs (3x m3) < 10 t/an	Compostage en bac	3%		29,13	58,26		
18		Compostage à moyenne échelle (andins, chalet, qays)	Chalet, Back To Roots, Collecte par 1 un des	3%		29,13	58,26		
19	Collecte sélective	Compostage à moyenne échelle (andins, chalet, qays)	Chalet, Back To Roots, Collecte par 1 un des	13%		126,23	252,46		
20		Compostage non-domestique en bacs (3x m3) < 10 t/an	Compostage en bac	13%		126,23	252,46		
21		Usine de co-compostage (DA+DV) industrielle publique	Bruxelles-Co-Compost	68%		660,28	1.320,57		
22	Total gestion sélective			100%		971,00	1.942,01	0%	
23	Ecoles et universités			Objectifs DA				Objectifs DV	Est
24	Gisement total					8.648,79	8.648,79		1.959,00
25	Prévention	Prévention	cf. narratif producteurs biodéchets	10%		864,88	864,88	1%	19,59
26	Collecte non sélective	Incinération		80%	60%	6.227,13	4.670,34	30%	581,82
27	Gestion sur place	Compostage non-domestique en bacs (3x m3) < 10 t/an	Compostage (en fût ou en silo), Apport de dé	5%		77,84	155,68	30%	407,28
28		Compostage à moyenne échelle (andins, chalet, qays)	Coopérative extérieure professionnelle (com	8%		124,54	249,09	50%	678,79
29		Machine de traitement à petite échelle (biométhanisation)	Rocket composteur, Eco-digesteur	2%		31,14	62,27	0%	-
30	Collecte sélective	Compostage à moyenne échelle (andins, chalet, qays)	Mutualisation des dispositifs, compost in situ	10%		155,68	311,36	0%	-
31		Mulching et paillage	Elageurs	0		-	-	10%	135,76
32		Usine de co-compostage (DA+DV) industrielle publique	Bruxelles-Co-Compost	75%		1.167,59	2.335,17	10%	135,76
33	Total gestion sélective			100%		1.556,78	3.113,56	100%	1.357,59
34	Espaces verts communaux et régionaux			Objectif DA				Objectifs DV	Est
35	Gisement total					-			33.490,00
36	Prévention	Prévention	cf. narratif producteurs biodéchets	0%		-	-	1%	334,90
37	Collecte non sélective	Incinération	Les feuilles mortes des voiries sont quant à e	0%		-	-	15%	4.973,27
38	Gestion sur place	Mulching et paillage	paillage et mulching, l'utilisation de mini broyeur	0%		-	-	60%	16.909,10
39		Unité de compostage de déchets verts < 1200 t/an	composts intercommunaux, broyeurs plus im	0		-	-	5%	1.409,09

- La matrice quantitative comme outil de monitoring systémique

4. LES TENSIONS LIÉES À LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

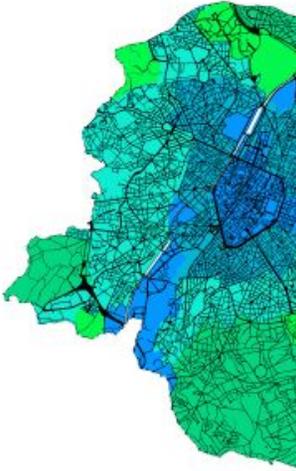
- 2017-2019 : **Co-construction** d'un **premier scénario de transformation** du système prenant en compte des éléments :
 - qualitatifs (politiques publiques, règlements, stratégies, relations entre acteurs);
 - quantitatifs (objectifs chiffrés, etc.)
 - matériels (infrastructures);
 - systémiques (échelles, techniques, relations entre les éléments)
 - savoirs transdisciplinaires
- Travail de **co-construction important** avec la société civile notamment pour imaginer un scénario de transformation tenant compte de cette complexité
- Relecture des narratifs prospectifs par plus d'une centaine d'acteurs (participants, associations, professeurs, administrations etc.) (Funtowicz and Ravets, 1997)

4. LES TENSIONS LIÉES À LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

- En pleine pré-négociation gouvernementale : le **premier scénario Phosphore** était **en cours de finalisation** :
 - ✓ **Réduction** des déchets
 - ✓ Montée en puissance des **innovations de niche existantes**
 - ✓ **3 unités de traitement de co-compostage** (10 DA+ 6DV/unité) phasées dans le temps et calibrées sur les **besoins réels : quantités réellement collectées et collectables** (25kt-50kt max)
 - ✓ Les investissements financiers par unité étaient d'environ 12M€ (vs 30M€ | 43M€)
 - ✓ **Pas de certificats verts** pour production ER (4M€-5M€/an en “recettes”).
 - ✓ **Emergence de nouvelles filières** créatrices d'emploi local, circulaire et de qualité (**échelle méso**) et de **pratiques de *commoning*** des déchets végétaux.
 - ✓ **Abandon collecte en sac plastique** (enjeu de santé publique)

5. Co-construire un narratif nouveau

Appréhender la complexité : techniques, flux, infrastructures, acteurs, règles.

<p>MESURE L'UNE ANALYSE S</p> <p>Stephan Kampelma Department of Applied Econ Institute for Landscape Plan</p> <p>L'économie circu approche prometteu l'extraction d'une res la théorie des systèm article souligne l'exis l'économie et montr conséquences économi conséquences, pour l bruxelloise, permet d « troisième révolutio croissance économiq quantitative, et celle sation polycentrique en capital.</p> <p>Mots clés : infrastructures, poli</p> <p>Apparu d'abc commencent par l</p> <p>1. L'auteur tient à rem Sven Ore, Bertrand Vanbe recherche présentée dans financement dans le cadr de démonstration de l'Un</p> <p>Revue de l'OFCE, 145 (2014)</p>	<p>Analyse théor décrivant les techniques d décentralisée des professio</p> <p>—</p> <p>Rapport Final 20.09.2016</p>	<p>syn</p> <p>Analyse thé les outils décentralisée</p> <p>ULB Faculté d'Architecture La Cambre Horta</p>	<p>INSTITUT BRUXELLOIS D'ENVIRONNEMENT ET D'ÉNERGIE</p> <p>RETOURS D'EXPÉRI DÉCHETS MUNICIP Référence Bruxell</p> 	<p>INSTITUT BRUXELLOIS D'ENVIRONNEMENT ET D'ÉNERGIE</p> <p>POTENTIEL DES EN RÉG</p> 	<p>ÉTUDE DE FAISABILITÉ STRATÉGIQUE D'IMPLANTATION D'UNE UNITÉ DE BIOMÉTHANISATION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE</p> <p>Rapport Final</p> <p>Novembre 2018</p> <p>INSTITUT BRUXELLOIS D'ENVIRONNEMENT ET D'ÉNERGIE ULB Faculté d'Architecture La Cambre Horta ONMIS IDEA</p>
---	---	---	---	--	--

4. LES TENSIONS LIÉES À LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

- Proposition Phosphore inachevée et complexe → **jugée « trop complexe : « cantonnez vous aux objectifs d'ER et de recyclage »**
- La biométhanisation a convaincu DG des administrations et cabinets politiques (**cercle restreint** – concept de **boite noire**) : arguments : clarté du message politique, ER, taux de recyclage → **objectifs européens déterritorialisés**
- **Février 2019** : Bruxelles Environnement nous demandait : *“de ne pas remettre le débat sur la solution centralisée en cause, d'admettre qu'elle est prévue pour gérer jusqu'à 50kt/an de déchets organiques et de développer au maximum des scénarios de prévention et de valorisation locale (et méso) décentralisée pour le reste du flux. Le plan d'action/feuille de route sera développé ainsi. Si nous (PHOSPHORE) ne travaillons pas dans cette direction, nous perdons notre crédibilité et les résultats/propositions risquent de ne pas être suivies”*

4. LES TENSIONS LIÉES À LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

À la une Fil Info Coronavirus Élection US Belgique Régions Monde Économie Soc

Direct 1 JT 19h30

Régions Bruxelles Brabant Wallon Hainaut Liège Namur Luxembourg Flandre

Biométhanisation à Bruxelles: le dossier rebondit avec un projet de Véolia





L'usine de biométhanisation d'Ypres où sont envoyés 9.000 tonnes de déchets alimentaires bruxellois - © KURT DESPLENTER - BELGA

Aline Wavreille

© Publié le mercredi 10 juillet 2019 à 14h53

4. LES TENSIONS LIÉES À LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE



🏠 Fédération ▼ Actions ▼ Publications ▼ Ressources ▼ Enquêtes publiques

Qui veut d'une usine à gaz ?

📅 Article publié le 2 juillet 2019

👤 par gwen (Comité du quartier Midi)

🕒 Temps de lecture estimé : 1 min. (1182 caractères).

🖨️ Version imprimable

Environnement

En 2011, le gouvernement régional bruxellois lançait un appel d'offres destiné à doter la Région d'un centre industriel capable de transformer les déchets organiques bruxellois en gaz grâce au procédé de la biométhanisation. Finalement cette installation n'a pas vu le jour. Depuis, le dossier biodéchets s'est considérablement étoffé et la Région s'est doté peu à peu d'un réseau d'initiatives informelles susceptible d'être complémentaires à la proposition industrielle habituelle de collecte et de traitement des biodéchets. Il ne faut pas oublier que les premiers bénéficiaires de la biométhanisation industrielle sont les grands groupes privés, notamment Veolia, le groupe français qui possède des centrales de biométhanisation un peu partout en Europe. Pour eux, la biométhanisation est rentable - à condition qu'elle soit fortement subventionnée. Pour

4. LES TENSIONS LIÉES À LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

- Quelques semaines plus tard (été 2019) l'usine de biométhanisation de 50kt était notée dans l'**Accord de Gouvernement bruxellois** suite à l'**étude de faisabilité** (ULB, OWS & IDEA Consult, nov. 2018) à laquelle une partie du consortium PHOSPHORE a participé comme membre du **comité d'accompagnement** (jamais validée)
- BE a réussi un **tour de force : Etude fermée** (Indicateurs financiers) **vs projet Co-create ouvert** (politique de la complexité)
- Fransolet (2017) : « *les études sont plutôt utilisées pour **justifier des décisions déjà prises** ou pour renforcer la position relative de quelqu'un dans les systèmes politiques par rapport à ses opposants* ».

4. LES TENSIONS LIÉES À LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

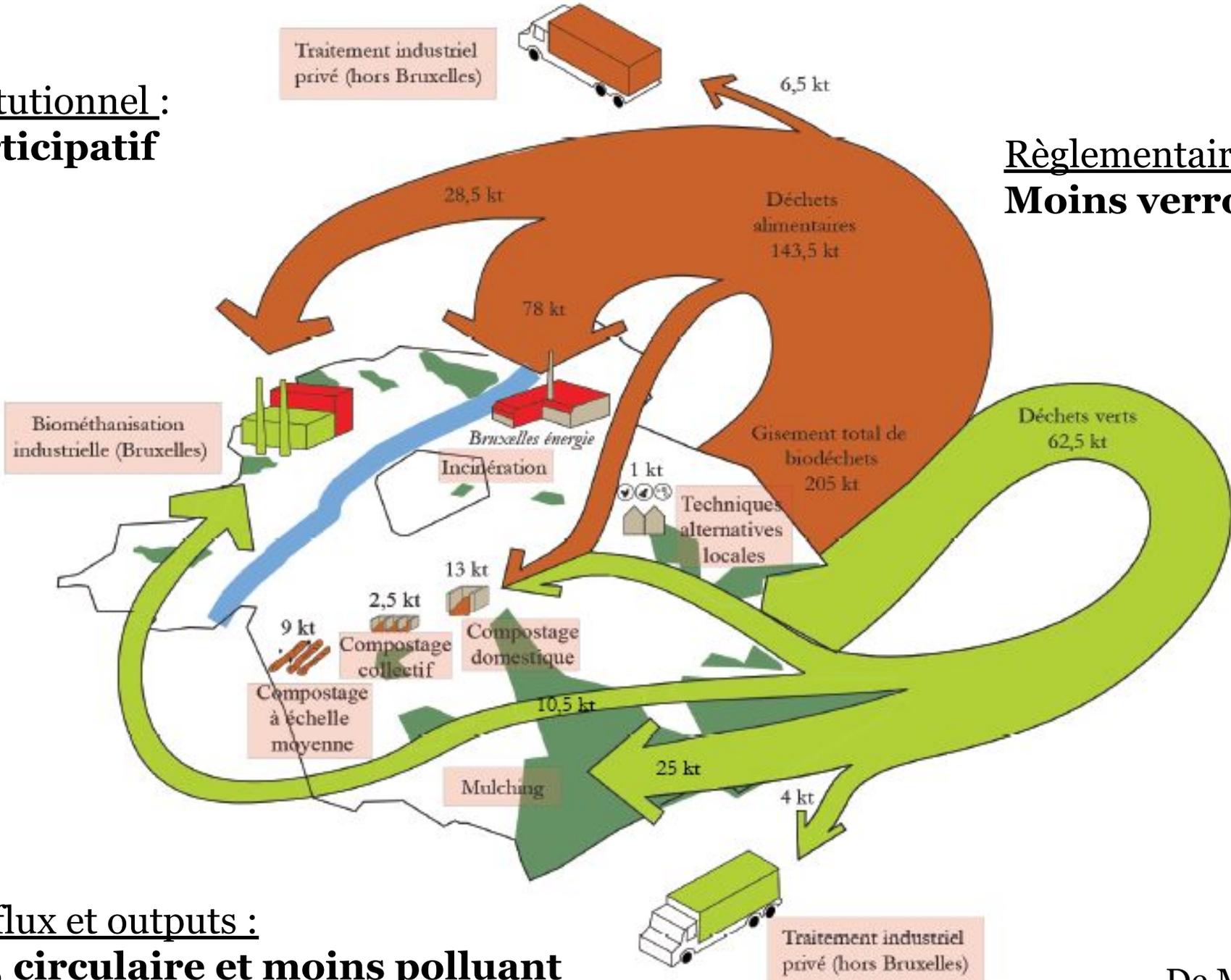
- **Agonisme et antagonisme** : « Une fois que l'on a ainsi distingué entre antagonisme (rapport ami/ennemi) et l'agonisme (rapport entre adversaires), on est en mesure de comprendre pourquoi l'affrontement agonistique, loin de représenter un danger pour la démocratie, est en réalité sa condition même d'existence » (Mouffe, 2010a).
- **Post-politique** : « Les contradictions y sont réduites à des problèmes de politiques publiques (...) **gérés par des experts et légitimés par des processus participatifs** dans lesquels la portée des **résultats possibles est étroitement définie à l'avance**. Les désaccords sont autorisés, mais uniquement pour ce qui concerne le choix des technologies, la combinaison de solutions organisationnelles, le détail des ajustements managériaux et l'urgence de leur calendrier et de leur mise en œuvre, et non en respect du cadre sociopolitique des natures présentes et futures" (Swyngedouw 2011, p. 267).

4. LES TENSIONS LIÉES À LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

- Jacques Rancière (2004) nous dit: “it is not a quarrel over which solutions are best to apply to a situation but a **dispute over the situation itself**” (Velicua and Kaika 2015).
- Malgré des luttes nous **avons fait le jeu de la postpolitique**

Politique et institutionnel :
Top down, participatif

Règlementaire :
Moins verrouillé



Infrastructures, flux et outputs :
Plus équilibré, circulaire et moins polluant

5. Co-construire un narratif nouveau

Synthèse du scénario final de Phosphore (2020) :

- **Prévention** : réduire les biodéchets alimentaires de 15 kt et les déchets verts de 1.5 kt.
- **Gestion sélective** : augmentation de 11 kt à 51 kt (= diminution de 40kt de l'incinération)
- **Rationalisation de la collecte**: favoriser le traitement à la parcelle et la collecte mixte.
- **Collecte en conteneurs durs** : arrêter la collecte en sacs plastiques et l'export de microplastiques
- **Diversité** : techniques et échelles (biomethanisation, échelle méso)
- **Participation** : co-construction, évènements participatifs, etc.

6. Défendre le scénario et l'institutionnaliser

Comité de Pilotage du Plan de Gestion et de Ressources des Déchets bruxellois (PGRD) et sollicitation sur la Feuille de Route Biodéchets



Comité de pilotage du PGRD, 16 janvier 2020

6. Défendre le scénario et l'institutionnaliser

Comité de Pilotage du Plan de Gestion et de Ressources des Déchets bruxellois (PGRD) et sollicitation sur la Feuille de Route Biodéchets

Consultation Formelle – **version consolidée**



Sujet : Projet de feuille de Route pour la gestion des biodéchets en RBC

Division / Département : Qualcity/ Déchets

Auteurs : Nicolas Scherrier, Corentin Tassignon

Participants à la consultation formelle :

David Monic (DM), Isabelle Chaput (IC)(Consultants)

Marine Ronchetti (Go4Circle)(MR)

Sabine Carbonnelle (SC)(BE – Autorisations)

Jean-Marie Savino (JMS) (Environnement Éco Circulaire asbl et Comité Jean Pain)

Jean-Benoît BEL (ACR+)(JBB)

Françoise BONNET (ACR+)(FB)

Simon De Muynck (SDM)(Centre d'Ecologie Urbaine)

Stephan Kampelman (SK)(Centre d'Ecologie Urbaine)

Isabelle Wouters (IW)(Commune d'Ixelles, retour informel)

Laetitia Gilot (LG)(Commune de Schaerbeek)

Emmanuel Baeten (EB)(Recyclo)

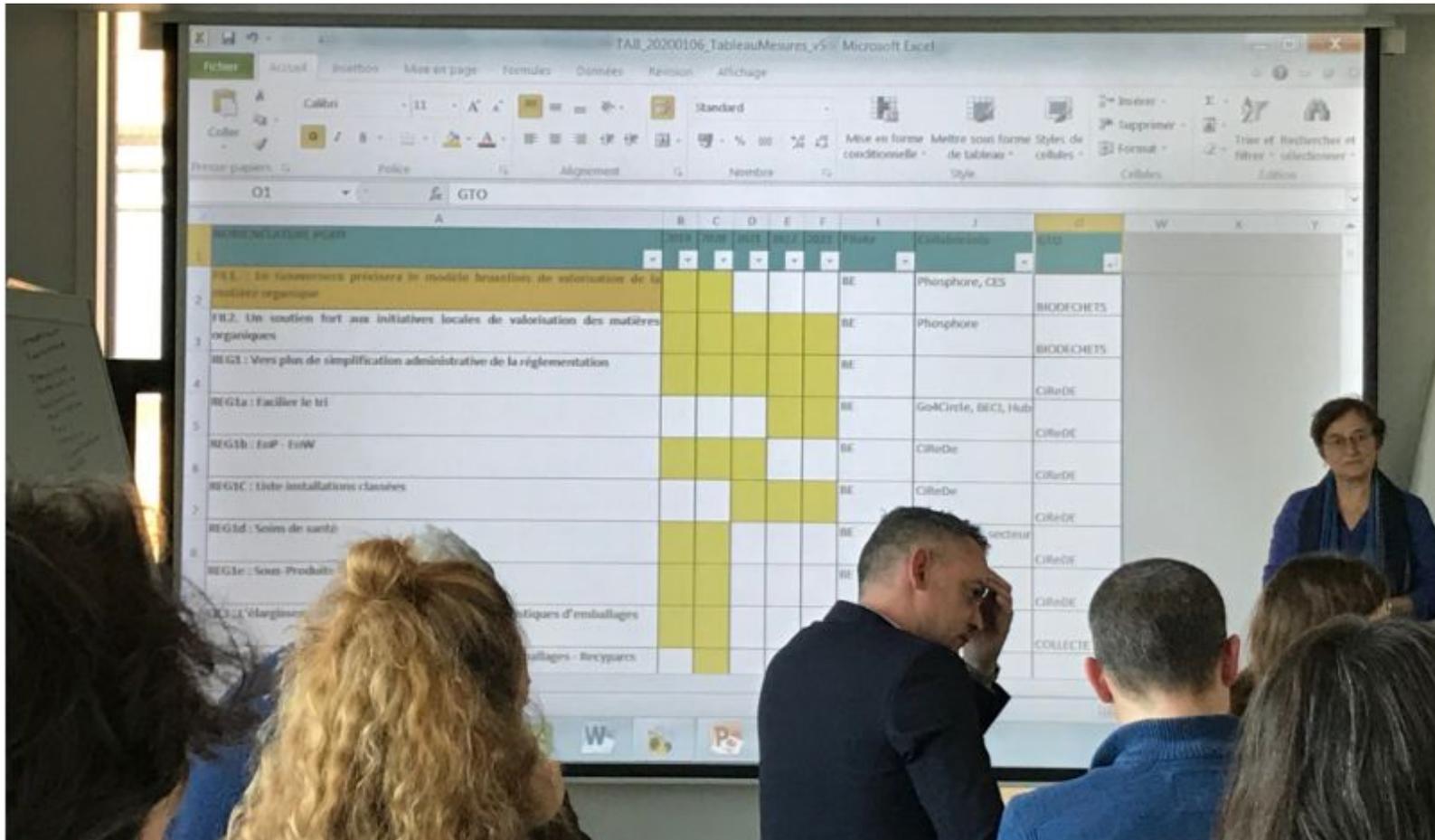
Date de rédaction : 02/0613/07/2020



« Phosphore » cité 22 fois en 18 pages

6. Défendre le scénario et l'institutionnaliser

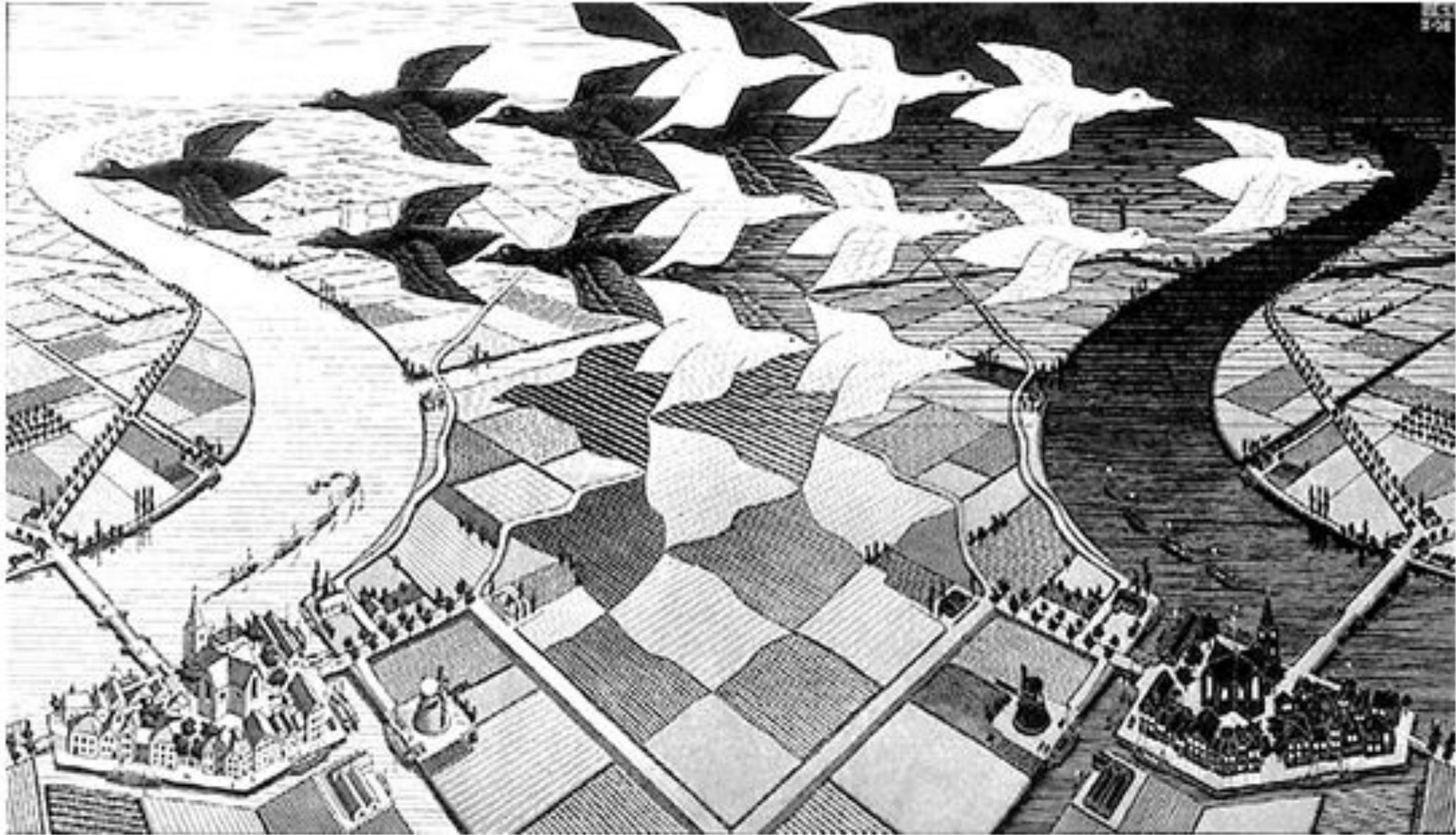
Phosphore considéré comme une entité à part entière qui travaillera sur le groupe de travail biodéchets du PGRD (3^{ème} mission de l'université)



6. Défendre le scénario et l'institutionnaliser

Une partie du consortium Phosphore est désormais mandatée pour accompagner les producteurs de biodéchets professionnels vers le tri sélectif

Compostage et hygiénisation des DCT					
Couple de température / temps	45 degrés	50 degrés	55 degrés	60 degrés	65 degrés
1. Union Européenne - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants porteurs du marquage CE et modifiant les règlements (CE) n° 1069/2009 règlement n° 1069/2009 - Annexe II. Partie I - Liste des catégories de matières constitutives et la partie II détaille les exigences concernant lesdites catégories. énumère les conditions pour le compost -CMC 3.			pendant au moins 14 jours.	pendant au moins 7 jours.	pendant au moins 5 jours.
2. Paramètres alternatifs de conversion au niveau national	Possible dans le cadre du règlement européen 169/2009 - paramètres de conversion alternatifs établis au niveau national (annexe V, chapitre III, section 2 point 2 et 3) et en l'occurrence possible pour la RBC + règlement 142/2011 (page 54 document HSP) "La commission n'assure aucun suivi.C'est à l'état membre qui doit assurer le respect des paramètres de conversion alternatifs"				
France - au dessus de 52 tonnes DCT / an			pendant 14 jours	pendant 7 jours	pendant 3 jours
Pays-bas (3 possibilités dont les paramètres alternatifs de conversion au niveau national)		sur une période continue	dont au moins 3 jours		
3. Région Flamande					
Paramètres alternatifs régionaux	Au minimum 6 semaines (42 jours)		dont au moins 12 jours	dont au moins 4 jours	
4. Région Bruxelles-Capital - PROPOSITIONS					
4.1. Compostage en entreprise - moins de 67 tonnes/ an (intrants organiques SP3 (50 tonnes) et DY 17 tonnes)	Pas de nécessité d'obtenir les températures d'hygiénisation + mise sur le marché (don aux salariés ou hors entreprise comme en France)				
4.2. Compostage petite capacité - plus de 67 tonnes et moins de 400 tonnes (intrants organiques)	Simplification et modification des procédures actuelles en RBC (simplification agrément stockage, collecte, traitement, pas de permis laboratoire, pas de BE externe pour valider le process) - exigence formation Maître composteur pro, rapport annuel et registre, traçabilité des intrants, HACCP + exigences équipements + normes microbiologiques + analyses nécessaires + suivi continu des températures + paramètres alternatifs + exigence d'un minimum de retournement des cellules et				



M. C. Escher (1938). Jour et Nuit.

5. LES ENJEUX

- Les recherches en co-création, recherches-actions participatives et transdisciplinaires ont un **potentiel de génération “du” politique** important, un potentiel instituant.
- **Distinguer « le politique »** défini comme un « espace de contestation et d’engagement agonistiques” et comme « un discours dans lequel l’existence du pouvoir, du conflit et de la contingence est reconnue » (Wilson & Swyngedouw , 2014 ; Kenis et al. 2016) **de « la politique »**, comprise comme les « mécanismes technocratiques et procédures consensuelles qui fonctionnent dans le cadre non questionné de la démocratie représentative, de l’économie de marché et du libéralisme cosmopolite » (Wilson & Swyngedouw, 2014).

5. LES ENJEUX

- Ces types de recherche peuvent permettre à **chaque acteur** (citoyen, association, administration, université) **qui se sent concerné par une situation, un enjeu socio-technico-écologique de participer à son élaboration scientifique, à sa transformation** (Lewin 1946, 1952) au sein d'une enceinte hybride dans laquelle se réunissent tous les « porte-paroles » (Latour 2018)
- **L'agonisme comme valeur cardinale** : pour rencontrer “le politique”, il nous faut **refuser les boîtes noires et adopter une posture agonistique** : controverses et conflits sont inhérents à la démocratie et précèdent les énoncés scientifiques (Mouffe, 2010)

5. LES ENJEUX

- Les institutions (politiques) n'ont à l'heure actuelle ni la culture ni les outils pour imaginer des modes de création de savoirs qui intègrent les controverses, la transparence et la complexité (Funtowicz, and Ravetz, 1993) : il nous faut **exiger des débats de fond, sur des temps longs.**
- Il nous faut trouver de **nouveaux arrangements institutionnels**, des parlements hybrides qui puissent intégrer faits, valeurs, éthiques et différents types de savoirs (scientifiques, expérientiels etc.) (Jahn, Bergmann & Keil, 2012)
- Le chantier est gigantesque, Tom Dedeuwaerdere (2013) nous rappelant **la tendance, des sciences, à revenir vers des conceptions réductionnistes et spécialisées plus classiques lorsqu'il s'agit de fournir des conseils de nature politique.**

[Accueil](#) / [Accéder aux financements](#) / [Appels à projets](#) / Troisième appel à projets CO3 : CO-Construction des Connaissances pour la (...)

Troisième appel à projets CO3 : CO-Construction des Connaissances pour la transition écologique et solidaire



À la suite des annonces gouvernementales, notamment la fermeture des écoles, une prolongation de l'appel à projets CO3 a été accordée par le COPIL. La nouvelle deadline est fixée au 6 mai à 12h00.



EN BREF

Date de démarrage : 15 janvier 2021

Date de clôture : 6 mai 2021

 [Présentation réunion d'information](#)

 [Texte de l'appel](#)



Appel clôturé

Gestion des services

pour Bruxelles

The renewal of politics through co-creation: the analysis of the case of rainwater and biowaste in Brussels

Simon De Muynck and Dominique Najpas

International Journal of Action-Research

Abstract

In 2015, The Brussels Institute for Research and Innovation (Innoviris) launched an innovative policy in Europe, inviting Brussels research consortia to propose participatory-action research (PAR) projects. PHOSPHORE and BRUSSEAU worked for three years in and on Brussels socio-technical systems, respectively on biowaste and water management. These research projects revealed many institutional (governance) tensions, and tackled many political issues which this paper analyses because they are still insufficiently explored in the literature.

The main contribution of the paper is the discussion of the reflexive learning between the two projects concerning the institutional tensions (reductive injunctions, black boxes, antagonisms, post-political) and moments of confluences (impacts on municipalities strategies and policies, rebalancing of distribution of power, removal of regulatory barriers, emergence of a multi-level and multi-technical approach) we encountered.

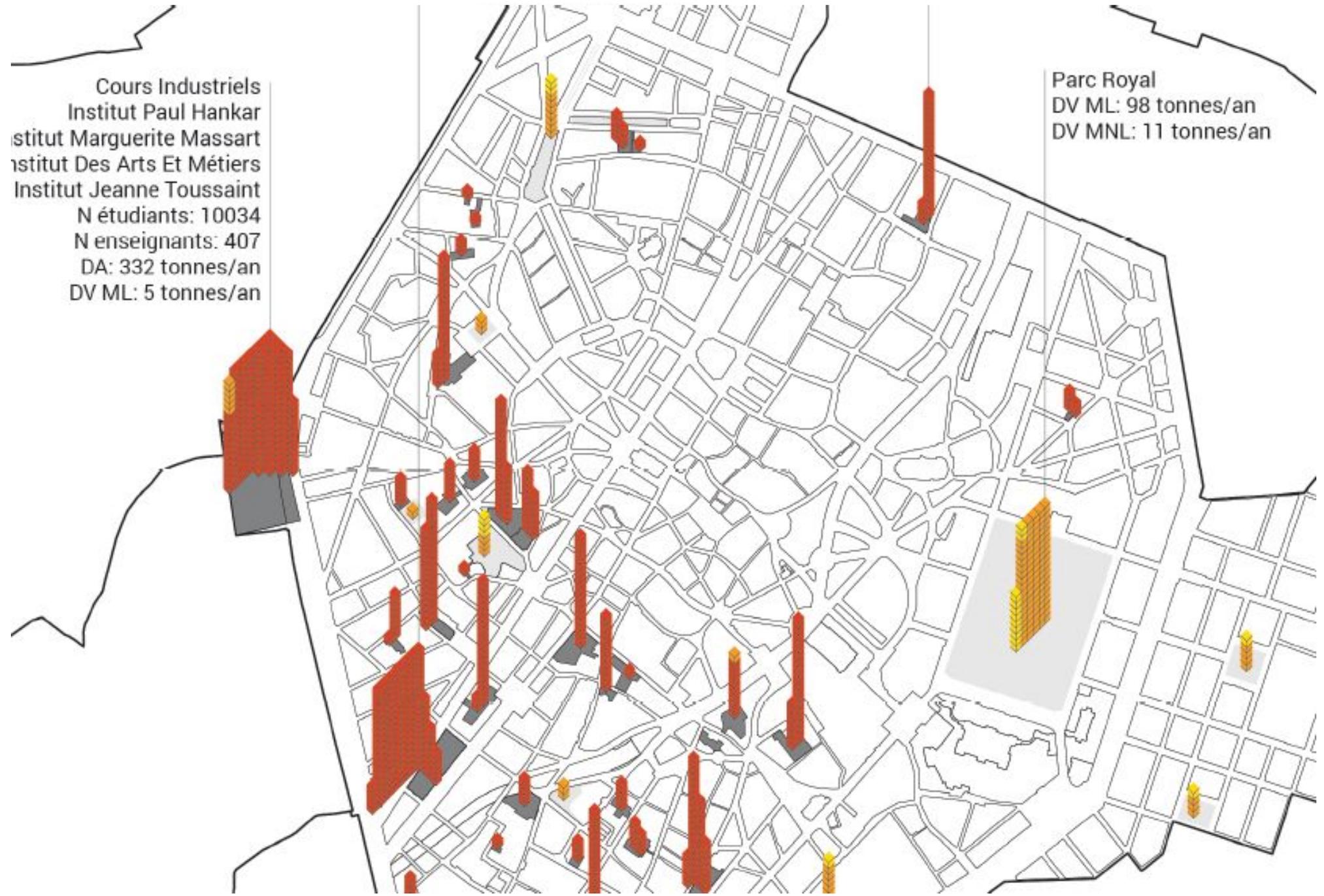
Keywords

Participatory-action research ;
co-creation ;
political ecology ;
post-political ;
(ant)agonism



Cours Industriels
Institut Paul Hankar
Institut Marguerite Massart
Institut Des Arts Et Métiers
Institut Jeanne Toussaint
N étudiants: 10034
N enseignants: 407
DA: 332 tonnes/an
DV ML: 5 tonnes/an

Parc Royal
DV ML: 98 tonnes/an
DV MNL: 11 tonnes/an



Comment vous considérez la notion d'hinterland, différentes échelles des liens « villes-hinterland » et leurs articulations ?

Reg Environ Change (2012) 12:249–253
DOI 10.1007/s10113-012-0298-1

EDITORIAL

History of the urban environmental imprint: introduction to a multidisciplinary approach to the long-term relationships between Western cities and their hinterland

Gilles Billen · Josette Garnier · Sabine Barles

Received: 29 February 2012 / Accepted: 1 March 2012 / Published online: 14 March 2012
© Springer-Verlag 2012

The concept of hinterland is introduced to designate a rural territory structured by its function of supplying the city with food, fuel, water and other material.

The term 'hinterland' was coined to describe these surrounding rural territories shaped by the urban demand for food, energy and materials and by the services offered in return by the city.

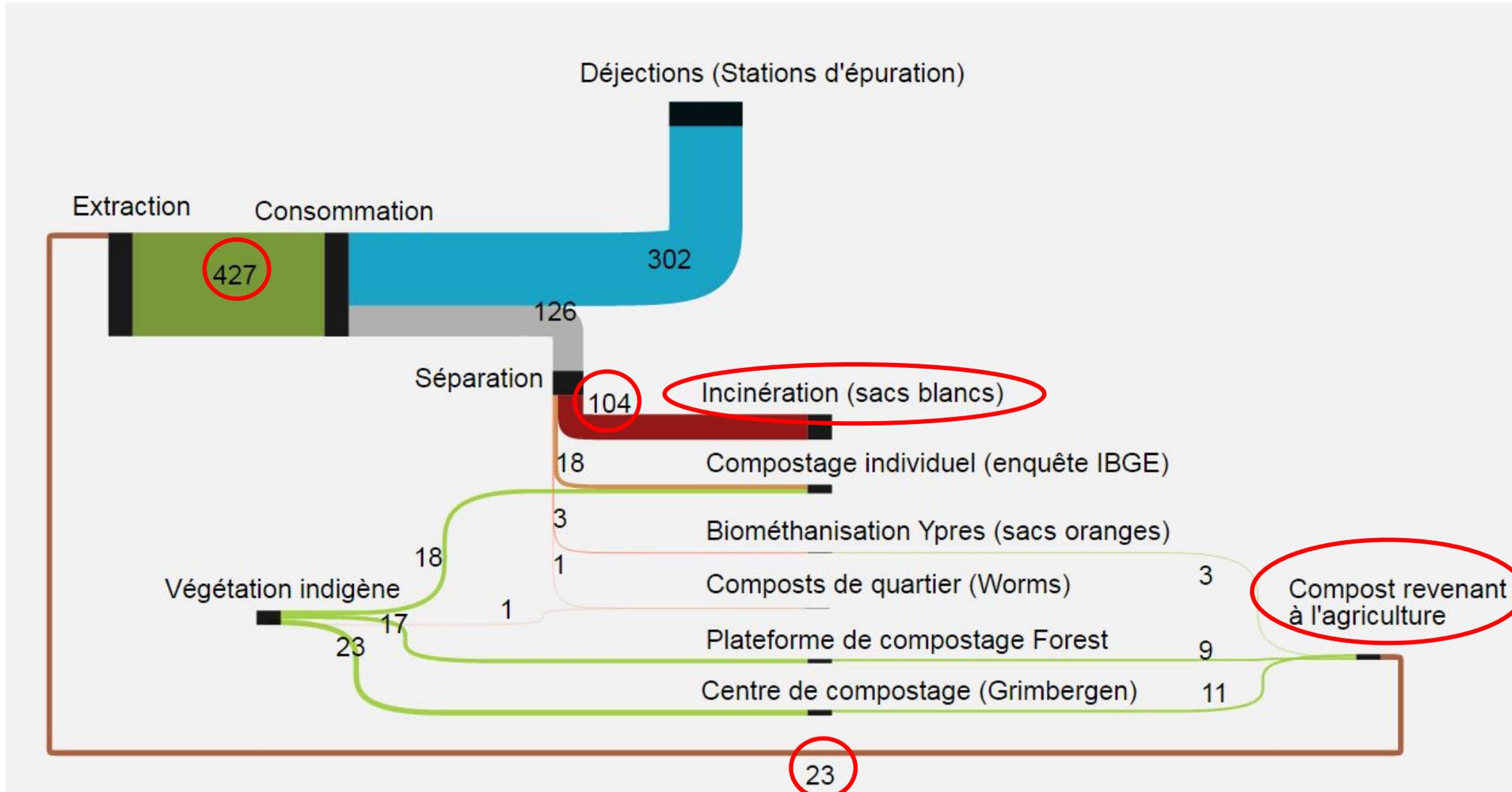
This representation stresses the above concept of cities exchanging material, energy and information, along strong bidirectional connections, with their hinterland

From a more contemporary and political perspective, these questions raise two further questions:

Does the hinterland concept still make sense in the present globalised and interconnected world?

La structure spatiale

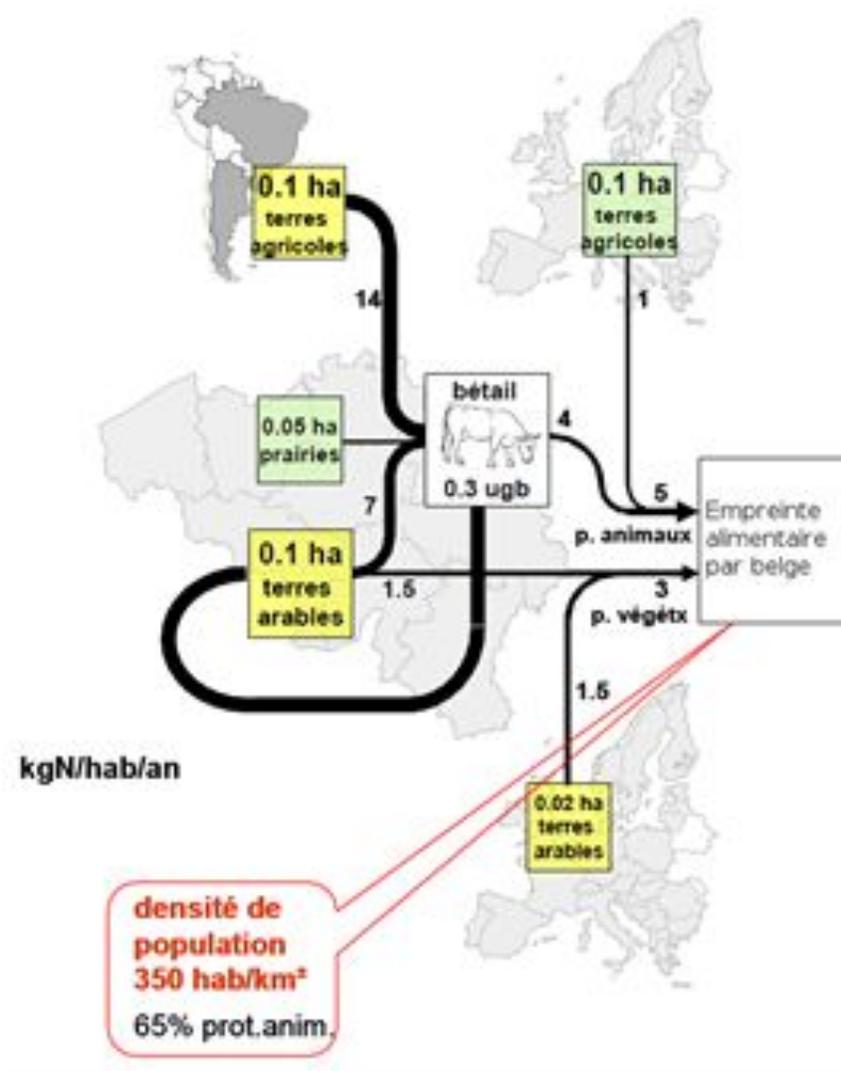
« Les flux des nutriments sont linéaires »



Trajet des matières organiques à Bruxelles (en kt), Kampelmann 2017, (Source : projet Phosphore, document interne de travail)

La structure spatiale

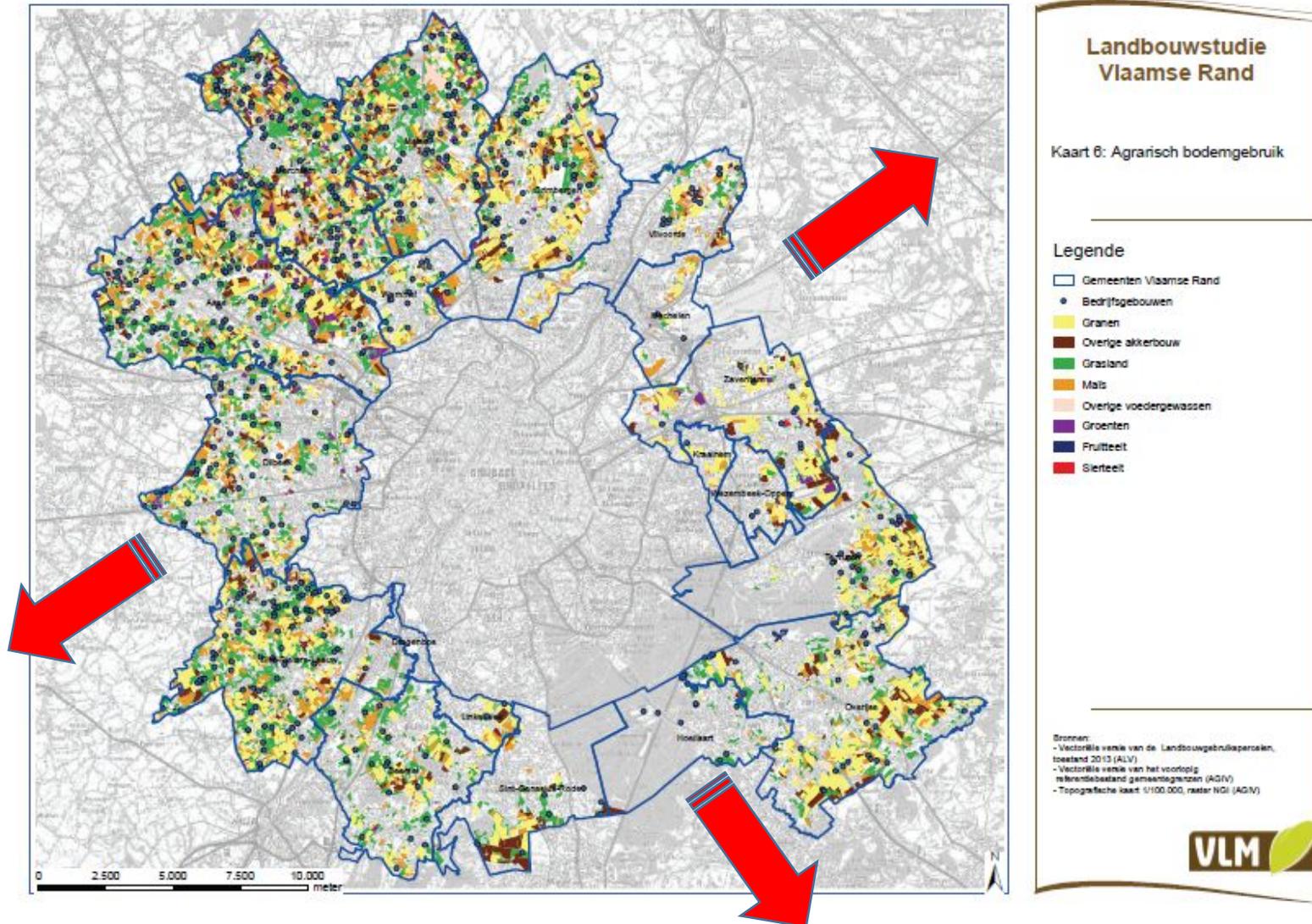
« Les zones d’approvisionnement des aliments et d’exutoire des déchets sont très éloignées les unes des autres »



Empreinte azote alimentaire par belge, en kilogramme d’azote par habitant par an (Source : Billen, 2013).

La structure spatiale

« Les zones d'approvisionnement des aliments et d'exutoire des déchets sont très éloignées les unes des autres »

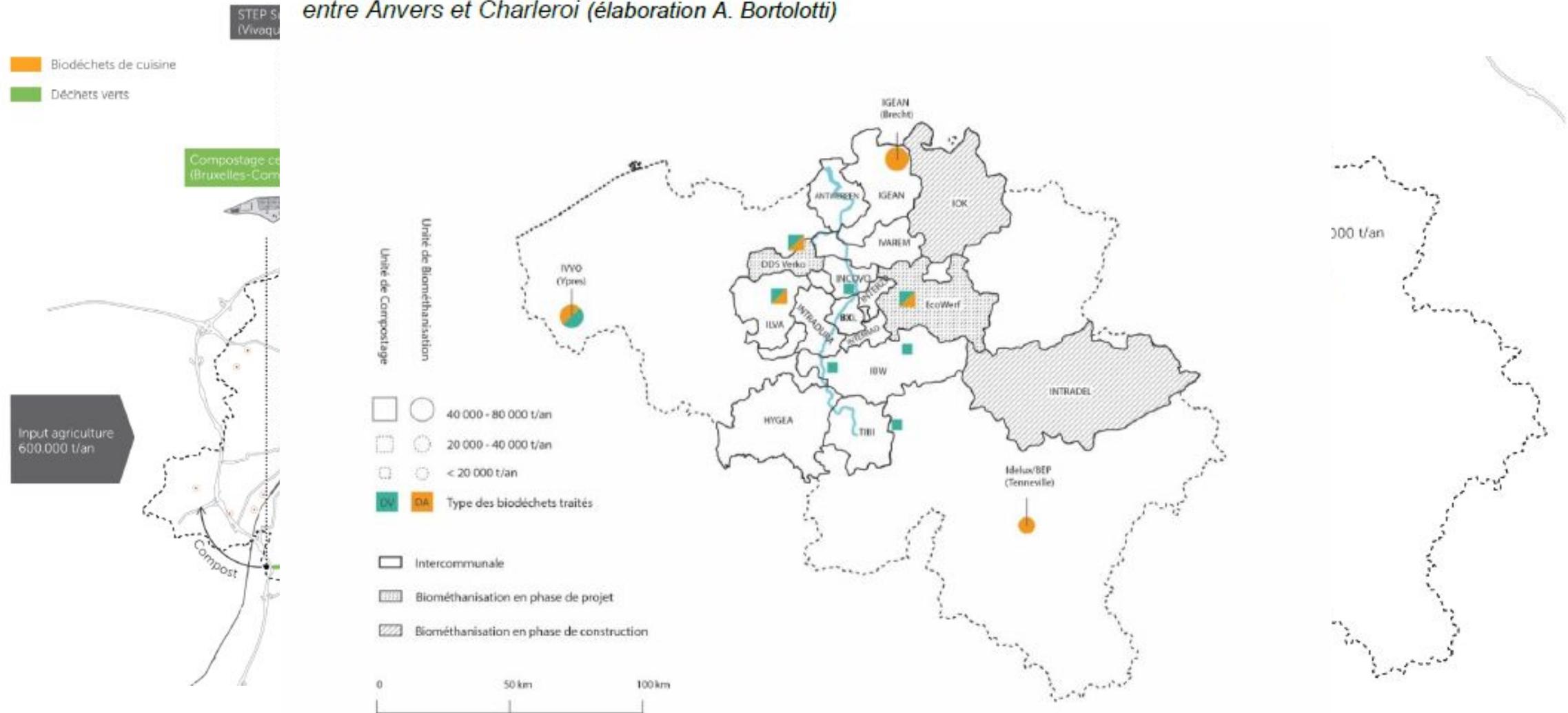


Utilisation du sol agricole par type de culture dans l'hinterland de Bruxelles (Source : VLM).

La structure spatiale

Les infrastructures de traitement sont transrégionales/transnationales

Image 3. Carte de synthèse des intercommunales et des unités de traitement de biodéchets entre Anvers et Charleroi (élaboration A. Bortolotti)



Système actuel de gestion des matières organiques à Bruxelles (Sources: projet Phosphore, Bortolotti, 2016; ULB et al 2018)

Quels liens à l'action dans vos travaux ?

- La recherche-action

Action-research is a **scientific research methodology** related to Kurt Lewin (1946) **which aims to generate a transformation** of reality **through action/intervention** while **producing knowledge about this transformation** through an iterative cycle and/or reflexive approach – planning, acting, observing, and evaluating (Lewin 1946, 1952).

The method has been progressively used in a very large number of **disciplinary fields** which have further developed and enriched it over time (such as psychology, sociology, psycho-sociology, socio-clinical, urban political ecology, social work, etc.). According to others, it **is the advancement of knowledge by and also for the action** (Danley & Ellison 1999; Catroux 2002; Baron 2008).

- La recherche-action participative

PAR consider the participants as **co-researchers actively contributing to the action-research process** from the initial design to the final presentation of the results and discussion of the implications of their actions (Tandon, 1988; Whyte 1991) with a view to **transformation** of a system and **democratisation** of research (Aiken 2017).

PAR aims to **collectively choose research questions and reformulate them, develop hypotheses, define modes of data collection, analyze these data, formalize results and disseminate them.**

The ambition of PAR is to integrate rigorous designs with meaningful questions, respecting principles (McTaggart, 1991) and values (Danley & Ellison 1999) and **using reflexivity, creativity and complex techniques** (Chevalier & Buckles 2019).

Merci de votre attention

Simon De Muynck,
simdemuynck@gmail.com

Centre d'écologie urbaine asbl,
<https://urban-ecology.be/>



ULB-LoUIsE,
<https://www.louiselab.be/>

L O LABORATORY
U URBANISM
I S INFRASTRUCTURE
E ECOLOGY